



## Successions toi ton payer les dettes des grands parents décédés

Par **sandralou**, le **13/02/2015** à **18:31**

Bonjour mon pere vient de decéder, il n'avait aucun bien dans ses papier nous avons retrouvez des impayes de ma grand mere qui etait sous tutelle.Doit ton si on accepte le peut d'argent de notre pere moins de 2000€ nous demander de payer le dû de ma grand mere qui est decede en 2005.Merci

Par **domat**, le **13/02/2015** à **20:03**

bjr,  
si la succession de votre père vous apparaît déficitaire, je vous conseille d'y renoncer.  
si les créanciers de votre grand-mère n'ont jamais réclamer le paiement de ses dettes à votre père, il y a de fortes chances que celles-ci soient prescrites.  
cdt